CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Inscription.- La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation.

Prise en charge.- EDILAIX est un organisme de formation certifié au titre du référentiel national QUALIOPI. Nos formations sont éligibles aux OPCO.

Annulation.- L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne. En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société EDILAIX facture 50 % du montant HT. Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription.

Rétractation.- En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant (considéré consommateur) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette ré- tractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connais- sance des conditions exposées ci- avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation.

Accessibilité PSH/PMR.- Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises. Contact référant Handicap : formation@groupe-edilaix.com

RGPD.- Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique.

Droit l'image.- En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être film et photographie. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case. ..... ☐

Un évènement edilaix

Annales des Loyers
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Organisme de formation : SAS Edilaix • capital de 90 000 € • RCS de Lyon • Naf 5814Z • Siret 524 427 135 00024 • Tva intra-communautaire FR05524427135 • N° de déclaration d'existence : 82 69 12727 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État • Certification AFNOR n° 2017/75773.01

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ce programme est susceptible de modifications de dernière heure, indépendantes de notre volonté. Editions Edilaix, février 2022 - Photo: Fontaine Pascal - R. Cintas Flores.

Rencontres Nationales des Baux Commerciaux (RNBC) - 2e édition

FORMATION PROFESSIONNELLE

Validez 14 heures de formation en 2 jours

PRÉ-REQUIS
Aucun pré-requis exigé pour cette action de formation.

PUBLICS VISÉS
Les Rencontres nationales sont destinées à parfaire et à actualiser les connaissances des professionnels en exercice, notamment avocats, experts judiciaires et huissiers, administrateurs de biens, magistrats.

MÉTHODES ET OUTILS
Un dossier de travail comprenant des cas concrets est remis à chacun des inscrits sous format numérique. Temps d'échanges favorisés par les intervenants.
Salle pour un effectif maximal de 60 participants.

COVID-19
À ce jour, les formations prévues en présentiel sont maintenues. Dans le cas où la formation ne pourrait se tenir en raison de l'épidémie de Covid-19, nous reviendrons vers vous pour procéder au report ou à l'annulation de votre inscription.
En cas d'annulation, il sera procédé au remboursement des sommes versées.

HOMOLOGATION
Au titre de la formation continue des avocats : en cours.

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Programme susceptible de modifications : modalités sur www.edilaix.com
Edilaix, février 2022 – Studio Edilaix *Session en présentiel soumise aux conditions sanitaires et aux restrictions gouvernementales.

Renseignements et inscriptions
Tél. 04 72 49 79 11 • formation@groupe-edilaix.com • www.edilaix.com
Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier • CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

Rencontres Nationales des Baux Commerciaux (RNBC) - 2e édition

Baux commerciaux : Actualisation et évaluations

Journées d'actualité
4 ateliers pratiques animés
par 4 binômes avocat / expert judiciaire

Sous les présidences de

Jean-Pierre BLATTER
Avocat au barreau de Paris,
Docteur en droit,
Ancien Professeur des universités, associé
FRICS - *Chartered Surveyors*

&

Jean-Jacques MARTEL
Expert immobilier,
Agréé par la Cour de cassation,
Président Compagnie Nationale
des experts judiciaires immobiliers (CNEJI)

Sous la responsabilité scientifique de
Bastien BRIGNON
Maître de conférences à Aix-Marseille Université, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

Validation de 14 heures de formation

Jeudi 2 et vendredi 3 juin 2022
Grand Hôtel du Roi René - Aix-en-Provence

Un évènement edilaix

Annales des Loyers
et de la propriété commerciale, rurale et immobilière

Bulletin d'inscription

Jeudi 2 juin 2022

Sous la présidence de Jean-Pierre BLATTER,
Avocat au barreau de Paris, avocat associé BLATTER-SEYNAEVE & ASSOCIÉS

8h30 Accueil des participants

9 h>12h30

Les contentieux COVID

Contexte Le caractère durable de la crise sanitaire conduit à s'interroger sur l'exigibilité des loyers, l'évolution des usages et des stipulations du contrat de bail.

Thématiques
- Exigibilité des loyers (force majeure, perte de la chose louée, exception d'inexécution) ;
- Sort des actions du bailleur contre le locataire

Objectifs Être capable d'appréhender le contentieux du bail en période de crise sanitaire

Intervenants

Binôme formé par
Alain CONFINO, avocat au barreau de Paris,
Serge VITALI, expert près la cour d'appel d'Aix-en-Provence et la cour administrative d'appel de Marseille.

Déjeuner

14 h>17h30

L'actualité jurisprudentielle

Contexte Hors Covid, quels sont les arrêts marquants à retenir sur la période 2021 à juin 2022 ?

Thématiques
- Champ d'application et statut ;
- Durées ;
- Loyer et charges ;
- Obligations des parties (délivrance, ...) ;
- Congé ;
- Cession, restructuration

Objectifs Être capable d'appréhender les conséquences des solutions jurisprudentielles sur la pratique des baux commerciaux en cours ou à venir.

Intervenants

Binôme formé par
Catherine CARIOU, avocat au barreau de Paris,
Jean-Pierre DUMUR, expert judiciaire agréé par la Cour de cassation.

Vendredi 3 juin 2022

Sous la présidence de Jean-Jacques MARTEL,
Expert agréé par la Cour de cassation, Président de la CNEJI,
Cabinet MARTEL et associés

8h30 Accueil des participants

9 h>12h30

Le renouvellement du bail et la fixation du loyer

Contexte La crise sanitaire ainsi que la situation actuelle du marché conduisent à s'interroger lors du renouvellement du bail sur le montant du loyer du bail renouvelé et sur le maintien des conditions initiales du contrat.

Thématiques
- Le loyer du bail renouvelé ;
- Les conditions initiales du bail ;
- Facteurs locaux de commercialité ;
- Caractéristiques des locaux loués

Objectifs Être capable d'identifier les difficultés posées au moment du renouvellement du bail

Intervenants

Binôme formé par
Julien PRIGENT, avocat au barreau de Paris
Françoise MAIGNÉ-GABORIT, expert judiciaire agréé par la Cour de cassation.

Déjeuner

14 h>17h30

Le non-renouvellement du bail et la fixation des indemnités

Contexte Dans le contexte actuel post crise sanitaire (?), comment sont prises en compte tant la valeur marchande du fonds que la valeur du droit au bail en cas de non-renouvellement du contrat ?

Thématiques
- L'indemnité d'éviction (principale et accessoires) ;
- Indemnité d'occupation et valeur locative :
- Les méthodes et calculs

Objectifs Être capable d'identifier les obstacles et contraintes à la détermination d'une indemnité d'éviction admise par le bailleur et le locataire

Intervenants

Binôme formé par
Sébastien RÉGNAULT, avocat au barreau de Paris
Patrick COLOMER, expert judiciaire agréé par la Cour de cassation.

Ce programme est susceptible de modifications de dernière heure, indépendantes de notre volonté.

TABLE RONDE
JEUDI 2 JUIN, 17H30

Les réformes des suretés et des procédures collectives sur les baux commerciaux

Rappel des fondamentaux des procédures collectives
(cession du droit au bail, valeur du fonds et du droit au bail...)

En présence de Jean-Pierre BLATTER, Alain CONFINO, Françoise MAIGNÉ-GABORIT, Jean-Jacques MARTEL
animée par **Bastien BRIGNON,** Maître de conférences à Aix-Marseille Université, avocat au barreau d'Aix-en-Provence.

Renseignements et inscriptions : 04 72 49 79 11,
formation@groupe-edilaix.com, www.edilaix.com

Je participe aux **"2e Rencontres Nationales des Baux Commerciaux"**
organisées à Aix-en Provence au Grand Hôtel du Roi René 24 Bd du Roi René, et je coche les options ci-dessous :

1- Je bénéficie du tarif :

☐ **Abonné*** (préciser votre numéro : .....)

☐ Plein tarif

Le tarif «abonné» est reservé aux abonnés aux *Annales des Loyers* et/ou à *Droit de la voirie et/ou à Informations Rapides de la copropriété.*

2- Je m'inscris aux dates suivantes :

☐ **jeudi 2 juin 2022** (7 heures de formation)
☐ **vendredi 3 juin 2022** (7 heures de formation)

4- Je sélectionne le tarif :

PRÉSENTIEL	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	☐ 1198,80 € (999 € HT)	☐ 718,80 € (599 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	☐ 1326,00 € (1105 € HT)	☐ 798,00 € (665 € HT)

Nom : ..... Prénom : .....
Organisme /société : .....
Adresse : .....
Code postal : .....Ville : .....
Tél. : ..... Email : .....
Profession : .....

> J'envoie le bulletin d'inscription et le règlement à :
Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamier - CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02

> Je peux également m'inscrire **en ligne** en flashant ce code :

Date, cachet et signature, après avoir pris connaissances des conditions générales d'inscription au dos de bon à découper *(également disponibles sur www.edilaix.com)*

> Je demande une prise en charge par un organisme collecteur..... ☐ Oui
> Remise en cas d'inscriptions multiples, demandez un devis : 04 72 49 79 11